

CESU Petite Enfance

L'audace de trop

Dans un communiqué adressé le 6 novembre aux salariés et non sans audace, une organisation syndicale se présente comme le chevalier blanc parti en guerre « pour le maintien du CESU Petite Enfance ».

Elle propose de mettre au vote « une délibération actant la prise en charge financière du CESU Petite Enfance par les Activités Sociales » à la prochaine session du Comité de Coordination des CMCAS du 15 novembre prochain.

Rappelons que ladite organisation est **en grande partie responsable de la non-reconduction du CESU Petite Enfance du fait de sa signature de l'Accord Droits Familiaux** : une pétition n'efface certainement pas cette tâche, d'autant plus sérieuse que FO avait alerté dès les négociations sur ce risque latent.

Non content de ne pas assumer cette faute, l'organisation ose maintenant reprendre à son compte la stratégie de l'employeur, en faisant porter le poids des économies patronales sur nos activités sociales !

Pourquoi pas une délibération actant la prise en charge de la perte du pouvoir d'achat des agents du fait d'un SNB stagnant par les Activités Sociales ? Mieux encore : **pourquoi pas une délibération actant la prise en charge de nos salaires par les Activités Sociales ?** Comme nos employeurs applaudiraient des deux mains !

Avec certains avocats, il n'est nul besoin de procureurs...



CESU Petite Enfance

L'audace de trop

L'Accord Droits Familiaux, c'est avant tout :

■ **Une attaque sans précédent des acquis statutaires** : sous couvert de s'« adapter aux évolutions sociétales de la famille », les employeurs ont proposé de diluer ces droits à destination de tous les salariés, quand il aurait fallu les étendre.

■ **Un cheval de Troie qui a permis aux employeurs de justifier la non-reconduction du CESU Petite Enfance** : puisque des dispositions de même ordre étaient accordées au niveau de la Branche, il n'y avait plus lieu de les maintenir au niveau des entreprises !

**Nous invitons les familles lésées à se souvenir, lors des prochaines élections professionnelles, de ceux qui ont participé à l'érosion de leurs droits.**

Pour sa part, **FO Énergie et Mines ne participera pas à un vote démagogique**, qui tendrait à responsabiliser le Comité de Coordination des CMCAS dans une situation imputable uniquement aux employeurs.

**Nous continuons de réclamer l'ouverture de négociations au niveau des entreprises, en vue de la reconduction du CESU Petite Enfance, en complément des dispositifs de Branche.**